

qui qui se forme à Bruxelles. Ostende, Hasselt, St. Tronde, &c. se sont déclarés pour l'indépendance. La garnison du château de Dinant a mis bas les armes. Charleroi s'est rendu le 6.

L'article suivant, daté de Liège, le 5 Oct. peut faire voir de quel esprit les Belges sont animés : "Qui le croirait ? poussant jusqu'à l'absurdité l'ignorance ou le mépris des faits, l'ancien gouvernement prétend entrer en discussion avec le nouveau. Des députés belges ont été invités à se rendre à la Haie, pour former avec les députés hollandais une commission spéciale pour fabriquer des projets de loi. Le roi Guillaume a ordonné à ses gouverneurs fugitifs et remplacés de convoquer les états provinciaux, pour former des états généraux, en nombre double, afin de leur soumettre la question de la séparation. Nous ne savons si nous devons rire de cet excès d'aveuglement, ou nous indigner de cette indécente présomption. Imaginez Charles X convoquant les chambres françaises par lettres closes du milieu de l'Angleterre, et vous aurez une idée du bon-sens qui règne dans le cabinet de la Haie, et des affronts humiliants qu'il se prépare. Le canon de Bruxelles a détruit ce que le canon de la Sainte Alliance avait établi. La force avait donné le trône de la Belgique au roi des Pays-Bas, et la force, qu'il a si cruellement provoquée, le lui a ôté."

Le gouvernement provisoire a déclaré que Luxembourg et son territoire faisaient partie de la Belgique. Par une proclamation du Général Dibbit, la ville de Maestricht est déclarée état de siège.

FRANCE.— Le roi des Français a émané une ordonnance pour la mise en activité de 108,000 hommes des classes de 1824, 1828 et 1829. Cette levée, a dit M. De Molé à ce sujet, ne procède pas de dispositions hostiles, mais de la nécessité d'avoir un établissement de paix respectable.

Le tribunal de police correctionnelle de Paris a déclaré que la société des amis du peuple sera dissoute ; et a condamné son président, M. Hubert, à un emprisonnement de trois mois et à une amende de 300 francs, et son trésorier, M. Thierry, à un même emprisonnement, et à une amende de 100 francs.

Le ministre de l'intérieur a donné ordre aux personnes qui ont établi des imprimeries sans licence, depuis la révolution, de fermer leurs bureaux.

Le pape a reconnu le gouvernement de Louis-Philippe. La Prusse ne s'est pas contentée de reconnaître ce gouvernement, elle lui a aussi promis, dit-on, de ne pas intervenir dans les affaires des Pays-Bas.

Le général Clausel a pris le commandement des troupes à